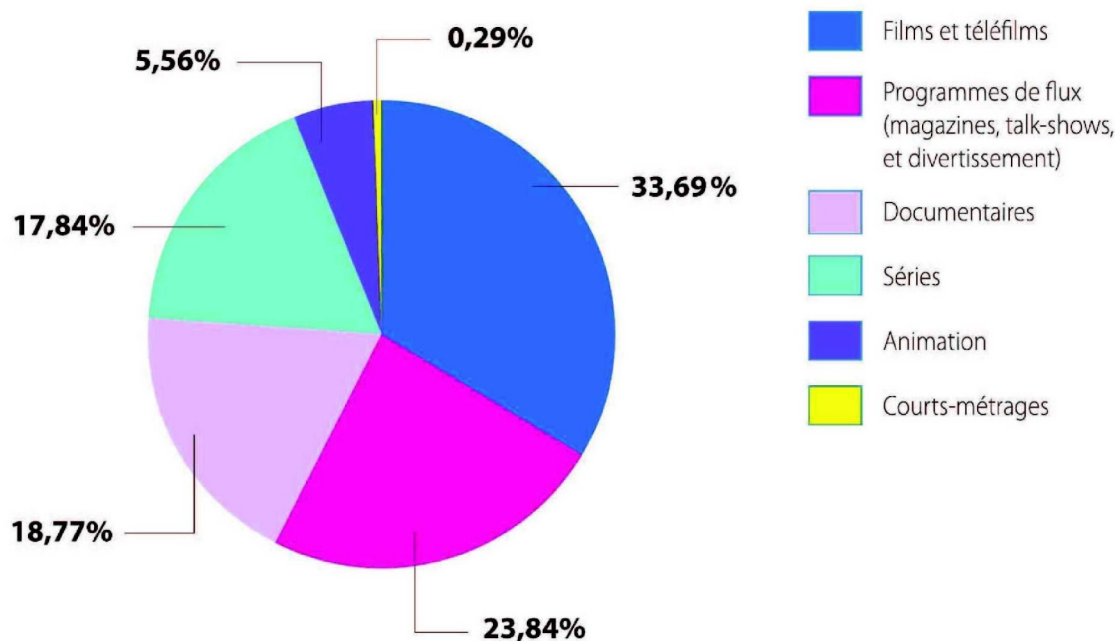


# La RTBF doit-elle davantage soutenir la production indépendante ?

Répartition du montant total investi par la RTBF dans des contrats avec des producteurs indépendants (2011-2015)



Source : RTBF

IPM Graphics

## Audiovisuel La maison Reyers investit beaucoup moins que ses voisins européens.

La commission médias du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a entamé une série d'auditions dans le cadre de la renégociation du contrat de gestion 2018-2022 de la RTBF. Au cours de ces auditions, de multiples acteurs formulent des suggestions en vue de fixer les nouvelles missions de service public de la RTBF (dont les subsides couvrent actuellement 75 % du budget).

A cette occasion, "La Libre" évoque un premier enjeu majeur du prochain contrat de gestion. A savoir, le soutien à la production indépendante.

### Quotas proportionnels ou seuil minimal ?

La RTBF doit investir – au minimum – 7,2 millions d'euros par an dans des contrats avec des producteurs indépendants dont le siège social est

situé en FWB. Ces contrats peuvent porter sur des coproductions, des (pré) achats de droits de diffusion, des achats de formats télévisuels, des commandes ou des prestations techniques. Minimum 70 % de ces investissements doivent être affectés à des “œuvres de stock” (des longs et courts-métrages de fiction ou d’animation, des téléfilms, des (web) documentaires, des (web) séries); minimum 20 % doivent être affectés à des (web) documentaires; minimum 25 % doivent être affectés à des séries belges francophones; et enfin, maximum 30 % peuvent être affectés à des “programmes de flux” (des magazines, des talk-shows, du divertissement).

La RTBF a régulièrement dépassé ses engagements. Seulement, le précédent contrat de gestion (2008-2012) concevait cette obligation selon une logique de proportion : la RTBF devait investir un pourcentage croissant de son chiffre d’affaires en télévision (3,5 % en 2008, 4 % en 2009, 4,5 % en 2010, 5 % en 2011). La suppression de cette approche en 2009 – pour des raisons d’économies – a engendré un manque à gagner de 8 millions d’euros sur les six dernières années pour le secteur.

Le CSA suggère donc que la RTBF investisse à nouveau un pourcentage croissant de son chiffre d’affaires dans la production indépendante. Si l’organe de régulation n’a pas évoqué de seuil à fixer, il a toutefois rappelé ceux de la Flandre, de la France et de l’Irlande.

#### Investir pour exporter

L’obligation, pour la VRT, d’affecter 25 % de ses recettes à des productions externes en 1996 (15 % aujourd’hui) a permis la création de 10 000 emplois en Flandre. Depuis, un véritable écosystème s’est développé grâce notamment aux *Bekende Vlamingen* (Flamands connus). Grâce à cette dy-

namique, les recettes publicitaires des chaînes privées ne s’évaluent plus (totalement) aux Pays-Bas et contribuent au financement de la production locale. Seulement 5,5 % de l’audience flamande zappe vers les chaînes néerlandaises (45 % des francophones, en revanche, préfèrent la télé française aux chaînes francophones belges).

France Télévisions est également tenue de consacrer 20 % de son chiffre d’affaires net de l’exercice précédent à des investissements dans la production patrimoniale. 75 % de cette proportion doivent être consacrés à la production indépendante.

L’obligation d’investissement de la RTE dans la production télévisuelle indépendante était quant à elle de 38,2 millions d’euros en 2015 (39,2 millions d’euros d’investissement réels). L’éditeur de service public irlandais collabore ainsi avec plusieurs dizaines de sociétés de production, engendrant des succès (inter) nationaux dans des formats de genres variés.

En effet. “The Voice”, “Un dîner presque parfait”, “Nouvelle Star”, “Un gars, une fille”, “Rising Star”, “Belgium’s got talent” ont un point commun : il s’agit d’adaptations conçues à partir de formats originaux issus des Pays-Bas, d’Angleterre, du Canada ou encore, d’Israël.

Même si la logique a ses limites, s’offrir le luxe d’investir dans le développement, c’est créer des contenus qui pourraient, eux aussi, s’exporter et rapporter gros. A l’image des séries “La Trêve” ou “Ennemi public”, vendues à Netflix et/ou à plusieurs pays européens.

Aurélié Moreau

# 7,2

#### Millions d’euros

Le montant minimum que la RTBF doit investir, par an, dans des contrats avec des producteurs indépendants dont le siège social est situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.